

Rapport d'activité

Message du directeur **3**

Généralités **4**

Afflux et gestion des «cas Dublin» **7**

Modernisation de l'établissement **9**

Développement des partenariats **11**

Perspectives **13**

Les comptes de l'exercice 2009 **14**

Rapport de l'organe de révision **22**

Adresses utiles **24**

09

3

L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) a de nouveau dû faire preuve de créativité et de souplesse en 2009. La période d'afflux qui avait marqué la fin 2008 s'est encore prolongée en janvier. Afin de pouvoir normaliser la situation, remettre chaque demandeur d'asile au bon endroit et libérer les places louées dans des hôtels et des pensions, il a été nécessaire d'ouvrir en février un abri de protection civile à Nyon. Exercice au cours duquel il a fallu assurer l'hébergement, la nourriture et l'occupation d'une centaine de personnes en des temps record.

Destinée principalement aux requérants ayant été signalés comme pouvant faire l'objet d'un renvoi dans le cadre des Accords de Dublin, cette structure a été conçue pour des séjours de quelques mois. Mais il a bien fallu constater que ceux-ci se prolongeaient en raison des difficultés liées aux départs vers les pays européens où une première demande d'asile avait été enregistrée. Des transferts dans d'autres structures après six mois de séjour à Nyon ont alors été organisés.

Car un abri de protection civile, même accompagné d'une structure de jour de qualité, ne saurait constituer un mode d'hébergement à long terme : manquant à la fois de confort et de l'intimité minimale, coûteux à exploiter, ce genre de structure doit être transitoire, dans des périodes particulièrement chargées. C'est pourquoi nous avons cherché d'autres solutions durables. Nous y sommes finalement arrivés, par un accord avec la commune de Nyon et la fondation Esp'Asse pour une construction hors sol dont la réalisation est planifiée sur le deuxième semestre 2010. Un modèle de collaboration que nous espérons pouvoir reproduire dans d'autres communes afin de faire face à nos obligations en matière d'accueil.

L'EVAM peine en effet à trouver de nouveaux baux pour remplacer ceux que nous perdons ou qui sont momentanément indisponibles, pour cause de travaux par exemple. Le manque de logements sur le marché affecte en outre les populations qui devraient pouvoir se loger par elles-mêmes au terme de leur procédure, et qui restent donc dans nos locaux au-delà des délais légaux.

Si le domaine de l'hébergement a été marqué par une gestion en flux tendu pendant toute l'année 2009, il a aussi vu démarrer les premiers grands travaux de rénovation de nos immeubles. Après des années où les interventions les plus indispensables n'avaient pas pu être effectuées, ce fut l'occasion de créer de nouvelles places en transformant d'anciens locaux administratifs en logements.

Le manque de places continue à se faire sentir. Cette situation va obliger l'EVAM à redéfinir sa politique en matière d'hébergement. Car si le nombre total de personnes assistées reste stable, nous constatons une augmentation de la proportion de celles qui ne bénéficient que de l'aide d'urgence. Les besoins devront être satisfaits soit par de nouvelles constructions, soit en augmentant la capacité d'immeubles existants.

Malgré toutes ces contraintes, les comptes 2009 montrent que l'EVAM a su gérer sa subvention de manière efficiente. L'exercice se termine par un bénéfice de 2.1 millions de francs, dont 1.8 est restitué à l'Etat. En outre, des charges supplémentaires importantes et non prévues par la convention de subventionnement, liées à l'ouverture de l'abri PC de Nyon, ont pu être absorbées par le budget ordinaire sans demande de financement complémentaire.

Cette exigence de gestion efficiente de l'argent public est en lien direct avec la volonté de consolider et de sécuriser l'ensemble des processus de l'établissement. Progressivement décrits et documentés, ils permettront une analyse des risques qui sera effectuée courant 2010.

Etablissement de référence dans le domaine de la migration, l'EVAM veut en effet assumer et remplir ses tâches de service public dans la transparence et dans un environnement de travail sûr et orienté clients. C'est dans ces conditions qu'il entend maintenir la confiance qui a été placée en lui et qui est nécessaire à l'accomplissement de ses missions.



Pierre Imhof, directeur

Généralités

Missions

Octroyer l'assistance aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire attribués au Canton de Vaud, encadrer les mineurs non accompagnés et fournir une aide d'urgence aux étrangers en situation irrégulière qui la réclament sont les missions de base de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Etablissement de droit public fondé par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) du 7 mars 2006, l'EVAM est financé par le canton de Vaud par le biais d'une convention de subventionnement renégociée chaque année en fonction des prévisions du canton sur le nombre de personnes à assister. Ce système prévoit des mécanismes d'adaptation en cours d'année en cas de hausse ou de baisse conséquente de la population migrante.

Les prestations de l'EVAM, soit l'hébergement, l'encadrement et l'assistance financière, sont délivrées à titre subsidiaire, l'établissement n'intervenant qu'en dernier recours. Ainsi un certain nombre de migrants ayant d'autres sources de revenu doivent-ils rembourser à l'établissement leurs frais de logement et/ou d'assurance maladie.

Chiffres et tendances

Au 31 décembre 2009, l'EVAM assistait un nombre total de 4462 personnes contre 4407 en 2008, représentant 2832 groupes sociaux (familles) et réparties selon les statuts suivants :

- I 1303 requérants d'asile en procédure
- I 2410 personnes admises à titre provisoire
- I 749 personnes en situation irrégulière

Ces chiffres indiquent une certaine stabilisation de la population à assister, après l'afflux de demandeurs d'asile enregistré fin 2008. Si l'on distingue les statuts, on constate cependant une augmentation des personnes à l'aide d'urgence (+146) après avoir essuyé un refus d'asile, en

parallèle à une diminution des migrants en situation régulière (- 34 en procédure d'asile et - 57 au bénéfice d'une admission provisoire).

Le nombre de personnes financièrement autonomes est lui aussi resté plutôt stable, avec 676 personnes en 2009 contre 660 en 2008. A ce chiffre s'ajoute 299 demandeurs d'asile ou personnes admises à titre provisoire dans le canton qui ne sont pas pris en charge par l'EVAM, dont 252 en raison de leur totale indépendance financière et sociale, l'établissement n'étant même pas sollicité pour leur fournir un logement. Le nombre de personnes partiellement assistées par l'EVAM a par contre diminué, avec 536 personnes en 2009 contre 708 en 2008. Le revenu global des migrants assistés par l'EVAM a plutôt légèrement augmenté en 2009, puisque les comptes indiquent un produit de 3,657 millions contre 3,625 en 2008.

En 2009, l'EVAM a continué d'exploiter 8 foyers d'hébergement, à un changement notable près : en début d'année, l'EVAM a ouvert un abri de la protection civile à Nyon afin d'héberger une centaine de personnes supplémentaires suite à l'afflux de fin 2008. En août 2009 cependant, l'EVAM a dû fermer le foyer du Simplon à Lausanne, où ont été logées jusqu'à 90 personnes durant l'afflux. Cette structure a été rendue au canton de Vaud qui la réserve à un autre projet.

Le nombre d'appartements propriétés de l'EVAM a assez considérablement augmenté en 2009, passant de 288 à 312, soit une augmentation de 24 logements. Cette différence s'explique par la création de studios dans deux immeubles EVAM à Lausanne qui accueillent autrefois des locaux administratifs. L'augmentation du nombre d'appartement loués est moins spectaculaire, puisque les 1189 appartements disponibles ne représentent que 9 unités de plus qu'en 2008. La pénurie de logements sur le marché n'a pas permis à l'EVAM de signer un nombre significatif de nouveaux baux.

Le nombre d'incivilités est lui aussi resté relativement stable, avec 476 cas ayant conduit à une action de l'EVAM, le plus souvent un simple avertissement, parfois une sanc-



tion, plus rarement une plainte pénale – dans 9 cas en 2009. L'EVAM a également conduit 66 dénonciations préfectorales pour assistance indue après avoir découvert des revenus cachés.

Dans l'autre sens, le nombre d'opposition aux décisions de l'EVAM s'est élevé à 408 en 2009, dont 289 concernaient des décisions d'hébergement, soit un transfert non désiré dans un autre logement, soit une facture de remise en état. Les oppositions ont ainsi diminué de plus d'un tiers par rapport à 2008, où elles s'élevaient à 648. L'entité juridique de l'EVAM a pu en 2009 traiter 485 de ces oppositions, et dans 115 cas donner satisfaction aux plaignants. 74 décisions maintenues ont fait quant à elles l'objet d'un recours au Département de l'intérieur.

Normes d'assistance

Les normes d'assistance et les normes en matière d'hébergement sont restées inchangées en 2009. Elles sont adoptées chaque année par le Conseil d'Etat et figurent dans le Guide d'assistance de l'EVAM, disponible sur le site www.evam.ch. Pour un-e célibataire en procédure ou au bénéfice d'une admission provisoire, le montant journalier prévu pour l'alimentation, les vêtements, les transports et l'argent de poche oscille entre 12 et 15 francs par jour, selon le lieu d'hébergement. Les personnes à l'aide d'urgence sont en principe assistées en nature, mais les familles et les cas vulnérables reçoivent à la place 9.50 francs par jour.

Un changement notable est intervenu début 2009 pour les célibataires à l'aide d'urgence, qui ont été ré-affiliés à une assurance maladie. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile en 2008 supprimant l'aide sociale pour les personnes en situation irrégulière, seuls les familles et les cas vulnérables étaient encore assurés par le canton, même si les frais liés aux soins d'urgences ont toujours été pris en charge. Par souci de simplification et suivant de nombreuses critiques des milieux associatifs, l'EVAM a proposé une modification de son Guide d'assistance que l'exécutif vaudois a acceptée.

Dans la même foulée, l'établissement a également ob-

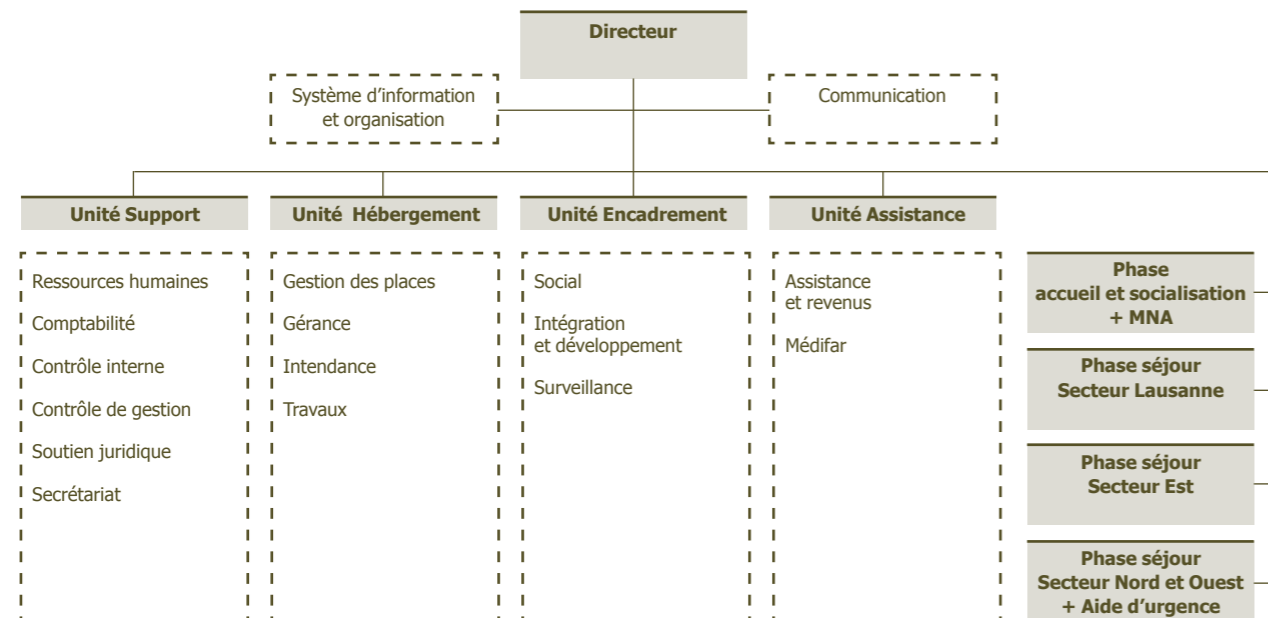
tenu de pouvoir proposer des programmes d'occupation aux déboutés présents en Suisse depuis plus de trois ans, afin de réduire leur désœuvrement. 64 personnes ont saisi cette opportunité.

En 2009, l'EVAM a mis en place une commande d'assistance financière (CAF) pour les personnes à l'aide d'urgence, identique au document utilisé pour les personnes en situation régulière. Ce formulaire permet de lutter contre les éventuels abus d'assistance en documentant les sources effectives ou potentielles de revenu des bénéficiaires de l'EVAM.

L'EVAM a également changé le mode de distribution de l'assistance financière aux personnes à l'aide d'urgence, qui ne reçoivent plus d'argent en espèces mais via le système de paiement Easycash, fonctionnant avec une carte à puce. Cette amélioration évite au siège de l'EVAM d'avoir à disposer d'importantes sommes d'argent en liquide, et aux bénéficiaires d'avoir à revenir une deuxième fois, tous en même temps au début du mois, pour recevoir leur assistance. Les rendez-vous de commande d'assistance sont quant eux étalés sur tout le mois.

En 2009, plusieurs personnes en situation irrégulière qui touchaient auparavant le revenu d'insertion ont vu leur situation changer. Il s'agissait de clandestins qui, pour une raison ou pour une autre, étaient assistés par le canton avant que le régime de l'aide d'urgence ne soit instauré en 2006 par l'entrée en vigueur de la LARA. A la suite d'une concertation entre le Service de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS), le Service de la population (SPOP), le Service social de la Ville de Lausanne et l'EVAM, une trentaine de groupes sociaux ont été identifiés et contactés. Certains ont cependant fini par obtenir une régularisation selon l'article 14 de la loi fédérale sur l'asile et ont donc échappé à cette précarisation de leur situation.

Un autre changement est intervenu en 2009 concernant cette fois-ci les personnes autonomes financièrement, qui ont été autorisées par le Conseil d'Etat à sortir du système collectif d'assurance maladie prévu pour les demandeurs d'asile. Ce changement a pour but de responsabiliser et d'autonomiser les personnes, qui doivent ainsi gérer elles-



6

mêmes leur assurance. Elles voient en outre leur situation financière s'améliorer, grâce à leur droit à un subside pour les soutenir dans le paiement de leurs primes. Quand le cas inverse se présente, c'est-à-dire quand une personne qui était au bénéfice d'une assurance maladie individuelle se retrouve à la charge de l'EVAM, l'entité qui s'occupe de l'administration des frais médicaux assure désormais la gestion du dossier en attendant sa réintégration dans l'assurance collective afin d'éviter la naissance d'un contentieux avec l'assurance.

2009 a vu la fin d'un long travail de rattrapage en matière de subsidiarité, exigé auprès de tous les cantons par la Confédération. Celle-ci avait estimé, sur la base d'un audit, que les autorités d'assistance, dont l'ex-Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS), n'avaient pas suffisamment tenu compte de montants que les bénéficiaires de l'assistance auraient été en mesure de toucher par le biais d'autres assurances sociales ou de devoirs d'entretien. Une provision de 500'000 francs prévue pour rembourser la Confédération a ainsi pu être dissoute dans les comptes 2009 de l'EVAM, le règlement final de ce contentieux étant du ressort du canton. Ajoutons que le traitement des questions de subsidiarité est maintenant totalement intégré à l'EVAM dans le cadre d'un processus courant. Une douzaine d'employé-e-s de l'établissement ont bénéficié d'une formation en la matière en 2009, d'autres étant appelés à la suivre en 2010 et 2011.

Autre fait notoire concernant l'assistance financière en 2009, l'EVAM a terminé de rembourser un montant total de 1,7 million de francs qui avait été retenu à coups de 50 centimes par jour sur l'assistance de 1534 groupes sociaux entre 1995 et fin 2000 comme caution pour d'éventuels dégâts en matière d'hébergement. Au 1er janvier 2009, il restait encore 435'000 francs à restituer à 635 groupes sociaux. Ces bénéficiaires ont été contactés et les sommes rendues à 550 d'entre eux. Dans 60 cas représentant un montant de 30'000 francs, les personnes n'ont pas pu être retrouvées. Dans 25 autres cas et pour un montant global de 20'000 francs, les sommes retenues ont permis de solder

une dette envers l'EVAM ou de la rembourser en partie.

Enfin il est à relever que le montant total dû par les débiteurs de l'EVAM a encore baissé en 2009 pour atteindre la somme de 3,3 millions de francs, en constante diminution depuis 2003, quand le contentieux atteignait 7,7 millions.

Organisation

L'établissement comptait 277 employés à fin 2009 (contre 259 à fin 2008), représentant 243.05 postes à plein temps (contre 218.6 en 2008), répartis dans les unités suivantes :

- l Direction : 12.18
- l Support : 26.00
- l Hébergement : 42.56
- l Encadrement : 107.67
- l Assistance : 50.44
- l Phases et secteurs : 4.20

Pendant toute l'année 2009, la nouvelle entité Système d'information et organisation (SIO) était rattachée directement à la direction. Début 2010, elle a été intégrée dans le Secrétariat général, qui remplace désormais l'unité de Support.

En 2009 l'EVAM a engagé trois nouveaux apprentis, ce qui représente un poste supplémentaire par rapport à l'année précédente. L'établissement forme ainsi cinq jeunes : quatre employées de commerce et un cuisinier. L'encadrement des apprentis est une mission importante pour l'EVAM. Les jeunes formés à l'administration ont l'occasion de passer plusieurs mois dans un grand nombre de services, au siège et sur le terrain, ce qui leur permet de découvrir une vaste palette des activités de l'établissement. Deux ex-apprenties de l'EVAM ayant réussi leurs examens finaux ont d'ailleurs été engagées à l'interne en 2009.

Un projet de description des fonctions et de nouvelle politique de rémunération a été lancé en 2009 et placé sous la direction de la responsable des ressources humaines. L'EVAM n'ayant pas rejoint le nouveau système de l'Etat de Vaud de classification des fonctions, il s'agit dans un pre-

7

mier temps de décrire tous les emplois types de l'EVAM puis, en collaboration avec une consultante externe, de proposer un nouveau système de rémunération d'ici fin 2011. L'objectif principal est de pouvoir disposer d'un système simple, attractif et adapté au contexte de l'EVAM.

La formation du personnel a été une des grandes priorités de l'année 2009 au niveau interne. Le budget affecté à ce poste a doublé, passant de 150'000 à 300'000 francs. Un nouveau poste de « spécialiste formation » a également été créé et une personne engagée dès septembre afin de développer la formation continue. Fin 2009, deux jours de cours sur la communication non-violente et la gestion de l'agressivité ont par exemple été organisés pour les surveillants et le personnel de terrain de l'unité Hébergement, formation qui a été fort appréciée. Des formations continues en assurances sociales et spécifiques au domaine de la migration ont également été offertes à plusieurs collaborateurs.

L'année 2009 a vu la répétition de l'« Opération Caméléon », journées d'échanges intersites et inter-métiers lancées en 2008 pour permettre au personnel de découvrir une autre facette du travail de l'établissement. Lors de cette deuxième édition, l'ensemble des collaborateurs a pu passer une journée avec un-e collègue de leur choix, si possible d'un autre métier et sur un site méconnu. Au terme de l'opération, un sondage a montré que pour 86% des personnes interrogées, cette journée avait permis de mieux comprendre la complexité des missions de l'EVAM.

D'autres efforts plus ciblés ont été faits en 2009 pour améliorer les connaissances du personnel. Ainsi des collaborateurs « accueil et orientation », travaillant dans les différentes réceptions des antennes et foyers de l'EVAM, se sont échangé leur place de travail pendant quelques semaines afin de comparer leurs usages et connaître d'autres lieux et d'autres équipes, le but visé étant l'homogénéité et l'amélioration des pratiques.

Afflux et gestion des « cas Dublin »

Dans le deuxième semestre 2008, le nombre d'arrivées de demandeurs d'asile dans le canton de Vaud a dépassé les prévisions de plus de 30%. L'EVAM a alors dû s'adapter dans l'urgence à cette nouvelle situation pour réussir à héberger et encadrer tous les nouveaux arrivants. Si cet afflux s'est stabilisé dans les premiers mois de 2009, l'augmentation des effectifs de personnes à assister a marqué toute l'année.

A la fin du premier trimestre, toutes les chambres d'hôtels bon marché qui avaient été louées par l'EVAM ont pu être remises et leurs occupants transférés dans des foyers ordinaires ou des appartements de l'EVAM.

Le 16 février, l'EVAM a ouvert une nouvelle structure dans l'abri de protection civile « En Oie » à Nyon. La demande aux autorités communales avait été faite fin 2008 et acceptée début 2009. L'installation a alors été préparée en quelques semaines : il a fallu commander des meubles, trouver un fournisseur pour les repas des usagers, aménager l'abri et organiser son fonctionnement. Ce nouveau projet nécessitait d'engager un intendant, une assistante sociale, des animateurs pour la structure de jour et d'organiser la surveillance par une entreprise privée. La structure de jour a été installée dans des locaux extérieurs à l'abri pour atténuer la dureté du séjour en sous-sol. De nombreuses questions ont été réglées en collaboration avec les partenaires de l'EVAM – autorités, services communaux, bénévoles, institutions. La Polyclinique médicale universitaire a ouvert un centre de soins infirmiers au sein de l'abri afin d'effectuer l'examen d'arrivée et de suivre la population placée dans cette structure. Il a également fallu veiller à la bonne acceptation de cette solution par la population locale, pour laquelle une séance d'information a été organisée. Rappelons que la région de la Côte était toute désignée pour y installer un nouveau foyer de requérants si l'on compare sa situation avec d'autres villes du nord ou de l'ouest du canton, sans parler de la capitale vaudoise, déjà toutes très engagées dans l'accueil de demandeurs d'asile.





Au vu des conditions difficiles d'hébergement en abri, l'EVAM a décidé d'y placer en priorité des hommes seuls et bien portants appelés à rester le moins longtemps possible en Suisse. C'est pourquoi l'abri a rapidement été rempli par des demandeurs d'asile identifiés comme des «cas Dublin» devant être renvoyés dans un pays tiers. La Suisse étant en effet membre de l'espace Schengen-Dublin depuis le 12 décembre 2008, elle a accès depuis cette date à la base de donnée Eurodac, où sont enregistrées les empreintes digitales des immigrants ayant été contrôlés sur sol européen. L'Accord de Dublin établit que le premier pays où la demande d'asile a été enregistrée est responsable de la procédure, impliquant un renvoi possible de nombreux requérants de Suisse.

L'abri ouvert en février a été relativement bien accepté par la population nyonnoise, qui a fait preuve d'une grande ouverture à l'égard de cette catégorie d'étrangers. La possibilité pour les migrants de se rendre dans une structure de jour ouverte 7 jours sur 7 et proposant diverses activités (jeux, instruments de musique, Internet) y a certainement contribué, offrant à ces hommes une alternative au désœuvrement. L'implication du réseau bénévole a également été remarquable et essentielle, plus de 40 personnes se relayant à la structure de jour pour y tenir le vestiaire, donner des cours de français, animer certains projets, organiser des sorties, etc. Quelques moments marquants ont ponctué la vie des personnes hébergées à l'abri en 2009 : le match de foot organisé en mai par l'intendant et qui a connu un joli succès à Crans-sur-Céligny, ou encore l'exposition de peintures, réunissant des œuvres de plusieurs requérants dans le canton, montée en juin à la structure de jour.

Les conséquences de l'afflux ne se sont pas fait ressentir qu'à Nyon, de même que la problématique des cas Dublin. A Bex par exemple, plusieurs familles estampillées par Eurodac ont été accueillies à plus ou moins court terme, situation difficile à vivre pour ces migrants angoissés par l'idée d'un renvoi et pour le personnel de l'EVAM chargé de les encadrer. Le formidable travail en faveur de la scolarisation des enfants effectué par les enseignants du Département

de la formation et de la jeunesse doit également être salué. De même, l'implication des réseaux bénévoles dans tous les sites accueillant des migrants a été en 2009 plus décisive que jamais.

Dans toutes les unités et tous les secteurs de l'EVAM, l'augmentation des effectifs de migrants a nécessité d'adapter le dispositif et d'augmenter les prestations, notamment concernant les cours de français pour les primo-arrivants. D'anciens bureaux à l'avenue de Longemalle à Renens ont ainsi été transformés pour ouvrir en avril des salles de classe à l'intention des personnes en phase accueil et socialisation qui ne pouvaient pas être accueillies dans les foyers spécialisés de Crissier ou de Ste-Croix. Les mois suivants, trois autres classes ont été créées à Longemalle, mais cette fois pour des cours destinés à des migrants plus avancés en français, grâce au financement du Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR), qui a envoyé à l'EVAM des personnes ayant obtenu un permis B.

Du côté de l'hébergement, l'EVAM a récupéré plusieurs logements propriétés de l'établissement qui étaient loués à des tiers, soit d'anciens locataires hérités de l'époque où l'ex-FAREAS avait acheté ces immeubles dans les années 90, soit d'ex-requérants d'asile ayant obtenu entre-temps le permis B et qui n'étaient plus assistés par l'établissement. L'émotion a parfois été vive du côté des résidents qui se voyaient chassés pour laisser la place à des demandeurs d'asile fraîchement arrivés. L'EVAM a alors dû se justifier par rapport à ses missions ancrées dans la loi, et a négocié dans plusieurs cas des prolongations en commission de conciliation. Concernant les anciens bénéficiaires de l'EVAM ayant été régularisés, l'EVAM a surtout fait pression sur les célibataires. Environ 150 logements ont alors pu être libérés, les deux tiers sans avoir à procéder à une expulsion. Depuis cette opération, la récupération d'appartements logeant des personnes qui n'ont plus droit aux prestations de l'EVAM est gérée comme un processus continu sur la base du Guide d'assistance de l'établissement, qui donne trois mois aux personnes régularisées pour trouver un nouveau logement.



Dans les foyers d'hébergement, l'année a été marquée par des taux d'occupation hors du commun, mettant le personnel fortement sous pression. C'est dans ce contexte tendu que l'EVAM a dû gérer en 2009 la menace d'épidémie de grippe A (H1N1), tous les ingrédients étant réunis dans ce type de logement pour présenter de forts risques de transmission. Le personnel de l'établissement a été convoqué en août à deux séances d'information sur la pandémie à la Polyclinique médicale universitaire afin de connaître les gestes à faire pour la prévention ou en cas de suspicion. De grandes quantités de matériel sanitaire ont été commandées pour les différents sites de l'EVAM, et des informations en plusieurs langues affichées dans les structures à l'intention des bénéficiaires. Enfin ces derniers ont été largement invités à se faire vacciner gratuitement, opportunité saisie par environ 80% des résidents lors de journées spéciales dans les foyers.

Dernière conséquence de l'afflux, le foyer pour mineurs non accompagnés (MNA) de l'avenue du Chablais à Lausanne, doté de 42 places, a été débordé en 2009. Une annexe a donc été provisoirement créée en novembre sur un étage du foyer de Crissier afin d'accueillir 14 jeunes. L'organisation du site était légèrement différente de celle du foyer MNA, puisque les repas ne pouvaient pas être délivrés sur place. C'est pourquoi les plus jeunes sont restés à Lausanne. Quant aux 14 occupants de l'annexe, âgés de 17 à 18 ans, ils étaient encadrés par deux éducateurs. L'esprit de l'encadrement visait l'autonomisation des bénéficiaires proches de la majorité. Cette annexe au foyer MNA a pu être refermée à la fin du premier trimestre 2010.

Modernisation de l'établissement

2009 a été une année clé dans l'élaboration de la cartographie des processus de l'établissement. Cet ambitieux projet a abouti à la description de toute une série d'actes centraux de l'EVAM et sera finalement achevé en 2010 avec la mise à disposition d'une application permettant de

visualiser les documents sur un site intranet spécifique. Plusieurs groupes de travail, encadrés par la cheffe de projet, ont été requis pour documenter leurs pratiques dans l'objectif de stabiliser l'organisation et éviter les pertes de savoir-faire. L'étape suivante consistera à effectuer une cartographie des risques, demandée par le Conseil d'Etat et l'organe de révision.

En parallèle à ce projet, les entités de l'EVAM ont poursuivi l'émission de procédures et de marches à suivre qui sont régulièrement publiées sur l'intranet de l'établissement. La description des processus et des procédures permet à l'entité Contrôle interne, créée lors de la réorganisation de l'ex-FAREAS en 2006, de véritablement remplir son rôle d'auditeur et de garant du respect des procédures. En 2009, le Contrôle interne de l'EVAM a ainsi publié une vingtaine de rapports, contenant à chaque fois des propositions d'amélioration qui sont ensuite suivies de vérifications. Les rapports de suivi indiquent que 80% de ces recommandations ont été réalisées.

La cheffe de projet pour la cartographie des processus s'est vu confier en 2009 une deuxième mission, celle de diriger la mise en œuvre du plan stratégique 2009-2011 adopté fin 2008 par la direction de l'EVAM après une démarche participative menée avec des représentants du personnel. Après avoir proposé une structure de projet, la responsable a priorisé les objectifs du plan stratégique et lancé les premières étapes, qui se poursuivront en 2010 et 2011. Une de ses premières propositions a été de lancer des enquêtes de satisfaction auprès des bénéficiaires, des partenaires et des collaborateurs de l'EVAM, afin de pouvoir disposer d'un état des lieux, exercice qui devra être répété en 2012 pour mesurer l'évolution apportée par la mise en œuvre. Ces sondages ont été réalisés à partir de novembre 2009 en commençant par les migrants, lesquels ont déclaré à 72% être satisfaits des prestations de l'EVAM. Ils ont néanmoins indiqué plusieurs souhaits d'amélioration en matière d'hébergement et d'aide à l'intégration.

C'est justement dans le domaine de l'hébergement que les modernisations les plus spectaculaires ont été constatées



10

en 2009, avec l'arrivée d'un nouveau responsable d'unité. Provenant du monde de l'architecture, il a pu lancer un vaste programme de rénovations, planifiées depuis plusieurs années et concernant plus de la moitié des propriétés de l'EVAM. Entre 2009 et 2011, les 13 bâtiments les plus vétustes auront ainsi été rénovés pour un montant total de 24.2 millions de francs, dont 6.7 millions sont pris sur le fonds de rénovation de l'EVAM, le reste étant financé grâce à des emprunts garantis par l'Etat de Vaud. Cette opération a déjà permis de créer plusieurs nouveaux logements en 2009, comme mentionné dans la partie « chiffres et tendances ». Le phénomène se répétera en 2010 et 2011.

Une nouvelle vision a été insufflée à l'occasion de ces transformations: dans chaque appartement de l'EVAM, une standardisation de l'agencement et des matériaux permet des économies de temps et d'argent. Le stockage des fournitures est facilité et les travaux d'entretien ou de réfection en sont simplifiés. Ces standards, choisis pour leur fonctionnalité et leurs qualités en termes de résistance, donnent une certaine unité aux bâtiments de l'EVAM et ont été inscrits dans un document de directives architecturales pour pérenniser leur utilisation.

Une même volonté de standardisation s'est appliquée au mobilier des appartements refaits. Des objets fonctionnels, plus solides et réparables à l'aide de pièces détachées, ont été testés en 2009, le but étant que les meubles ne soient plus démenagés d'un appartement à l'autre mais restent au même endroit lors des changements d'occupants.

Dans tous les bâtiments rénovés de l'EVAM, un nouveau système de clés électroniques est systématiquement installé, évitant aux intendants d'avoir à changer les serrures en cas de nouvel occupant ou de perte, et d'avoir à gérer d'énormes trousseaux. Cette solution permet également de lutter contre le squat des appartements EVAM.

Les travaux ont aussi été l'occasion d'une mise aux normes de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie (ECA) s'agissant de la numérotation des logements.

Parmi les chantiers lancés en 2009, on relèvera la réfection intégrale de la cuisine du centre de formation, avec la

création d'une nouvelle chambre froide, d'une salle de classe, d'un vestiaire et d'une nouvelle cafétéria. Ce projet est arrivé à point nommé pour soulager l'équipe cuisine, qui depuis une année produisait les repas des foyers d'aide d'urgence et ceux du foyer pour mineurs non accompagnés dans des conditions difficiles. Pendant la période des travaux, menés en deux mois durant l'été, la préparation des repas pour les foyers a été sous-traitée.

Des règles d'hébergement concernant la vie en appartement sont venues compléter en 2009 le corpus de règlements déjà existant dans d'autres domaines (règlement de maison pour les foyers, règlement des formations, des programmes d'occupation, etc.). Ces règles indiquent le code de conduite à respecter dans un immeuble, sur le modèle des Règles et usages locatifs du canton de Vaud.

A l'interne, l'unité Hébergement a fait de gros efforts en 2009 pour améliorer le suivi des petits travaux d'entretien dans les appartements EVAM. Le temps d'attente pour les réparations a ainsi pu être raccourci et le nombre d'appels de personnes hébergées par l'EVAM vers la permanence téléphonique a également diminué.

L'unité Hébergement a réussi en 2009 à faire pression sur les propriétaires de certains immeubles dont l'EVAM est locataire qui nécessitaient des travaux importants mais toujours remis à plus tard. En consignand des loyers, l'EVAM a finalement obtenu satisfaction: les fenêtres défectueuses d'un immeuble à Yverdon-les-Bains ont ainsi été intégralement changées, pour ne citer qu'un exemple.

L'EVAM a aussi modernisé son parc de véhicules par l'achat de 12 bus pour remplacer les anciens véhicules datant de 1994 utilisés pour les déménagements et les travaux d'intendance.

Du côté informatique, les développements de l'application métier Asylum se sont poursuivis en 2009, avec notamment la mise en production de fonctionnalités liées aux oppositions des bénéficiaires de l'EVAM. Cette saisie permet aux métiers concernés de consulter l'état du dossier avant d'émettre une nouvelle décision.

Autre amélioration d'Asylum, la finalisation en 2009

11

d'un projet démarré en 2008 et lié à la documentation des mesures d'intégration offertes à la population assistée. Ces données permettent un meilleur suivi du parcours de formation des requérants. Elles permettent aussi de renseigner le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) qui finance ces mesures.

L'entité Intégration et développement, créée fin 2008 pour rassembler la cellule d'orientation, les formations, les programmes d'occupation et l'aide à la recherche d'emploi, s'est fait mieux connaître en 2009 avec la publication d'un nouveau dépliant explicatif envoyé aux nombreux partenaires de l'EVAM dans les milieux institutionnels, associatifs et économiques.

Cette entité a reçu une certaine consécration en fin d'année avec l'obtention du label Eduqua couvrant l'ensemble de ses prestations, au terme d'un examen mené par un expert de la Société générale de surveillance. Pour gagner cette certification, l'entité a notamment décrit toutes ses mesures d'intégration, dont les détails sont publiés sur le site internet de l'EVAM.

Développement des partenariats

Le plan stratégique 2009-2011 indique dans sa vision et ses objectifs une volonté de privilégier le partenariat et la coordination avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le monde de l'asile. En 2009, l'EVAM a par plusieurs fois témoigné de son ouverture à la collaboration et de sa faculté à se remettre en question face aux recommandations de ses partenaires.

A la suite d'un recours auprès du Tribunal administratif mené par un bénéficiaire de l'aide d'urgence avec le Service d'aide juridique aux exilés (SAJE), l'EVAM a créé deux chambres privatives dans le foyer de Vennes afin de permettre des moments d'intimité aux personnes logées de manière collective.

Du côté sécuritaire, une collaboration a été mise en place avec la Police cantonale afin de mieux prévenir les

délits en matière de stupéfiants. Des répondants EVAM ont été désignés dans les postes de gendarmerie proches des immeubles logeant des migrants, afin de faciliter les échanges d'information. Une journée de formation a également permis aux collaborateurs de l'EVAM de mieux comprendre le travail de la police et d'apprendre à repérer les comportements suspects. Une formation réciproque par l'EVAM à l'intention de la Police s'est poursuivie en 2010.

L'EVAM a lancé en 2009 un appel d'offre de marché public pour le renouvellement du mandat de la surveillance dans ses foyers. C'est la société SDS qui a remporté le mandat, entreprise déjà engagée par l'EVAM au cours des années précédentes.

Dans le domaine de l'intégration, l'EVAM a été en relation étroite tout au long de l'année 2009 avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), qui a commandé une étude sur les prestations fournies en 2008 par l'établissement aux personnes admises à titre provisoire. Le rapport, publié en 2010, a servi de base à un colloque organisé par l'EVAM et à la fixation de nouveaux objectifs pour les années à venir.

A chaque sollicitation, l'EVAM a largement ouvert ses portes et répondu aux diverses questions posées sur son fonctionnement, ses prestations et ses bénéficiaires. Une enquêteuse de l'Office international des migrations (OIM) a par exemple visité le foyer d'aide d'urgence de Vevey dans le cadre d'une analyse des besoins en matière d'aide au retour de la communauté géorgienne.

De nombreuses collaborations avec divers intervenants ont également eu lieu en 2009, le plus souvent en vue de l'amélioration du bien-être et de l'image des migrants. A ce titre, on relèvera:

- L'exposition de collages réalisés par des élèves du centre de formation, montée à la Maison du Peuple de Renens à l'occasion de la Journée des réfugiés, en juin 2009, grâce à l'implication de l'artiste Patrica Uriel Sperje.
- La participation d'une responsable de secteur à plusieurs débats sur l'aide d'urgence, notamment lors de la table-



12

ronde ayant suivi la pièce «Ténèbres», mise en scène fin mai au théâtre Pulloff de Lausanne par Darius Peyamiras.

- I La collaboration de l'EVAM à plusieurs démarches participatives dans les quartiers afin d'améliorer les relations de voisinage entre les demandeurs d'asile et la population locale : à Prilly, des sorties dans les parcs ont été organisées pendant l'été, où les habitants d'un immeuble EVAM et leurs voisins étaient invités à faire connaissance et à s'engager ensuite dans le projet «Quartiers solidaires»; à Lausanne, les habitants de l'immeuble EVAM des Aubépines ont été amenés à mieux surveiller les enfants grâce à une médiation impliquant des voisins et le Point d'Appui Eglises-Migrations; à Yverdon-les-Bains, le projet «Qualité de vie» dans le quartier Pierre-de-Savoie a poursuivi son développement au sein d'un vaste partenariat impliquant notamment l'EVAM, l'établissement ayant maintenant pour objectif de créer une salle de loisirs communautaire à l'occasion de la rénovation de son immeuble de la rue de la Faïencerie.
- I La participation à Rome, sur demande de l'Office fédéral des migrations, du responsable du foyer pour mineurs non accompagnés dans le cadre d'une conférence internationale sur l'encadrement de ces jeunes. Il était le seul représentant pour la Suisse.
- I Le lancement de plusieurs travaux d'utilité publique dans les communes du canton, ponctuels à Ste-Croix et Crissier, plus durables à Payerne et Moudon. Nettoyage de forêts, travaux de voirie, etc., ont permis aux migrants de se rendre utile et de créer des liens avec la société d'accueil.
- I A Ste-Croix, plusieurs journées ou soirées spéciales au foyer d'accueil et de socialisation ont à nouveau été organisées en 2009 par l'équipe sociale et les migrants, en coordination avec le réseau bénévole très actif dans cette ville. Les thèmes ont porté sur l'égalité hommes-femmes, la musique érythréenne, la culture nigériane ou encore l'utilisation d'internet. Ces événements permettent de responsabiliser les résidents de l'EVAM et de favoriser leurs échanges avec la population locale.



- I Toujours à Ste-Croix, l'Ecole de cirque a obtenu l'autorisation de l'EVAM de planter son chapiteau de mai à octobre dans le jardin du foyer afin de répéter et produire son spectacle annuel, puis de poursuivre les entraînements. Les migrants ont ainsi eu l'occasion d'assister gratuitement à la répétition générale et d'avoir de nouveaux contacts avec les habitants de Ste-Croix.
- I En collaboration avec l'association Joker, l'EVAM a ouvert en 2009 deux nouveaux espaces internet à Ste-Croix et à Yverdon, en plus des lieux déjà créés précédemment à Renens et Moudon. Ces relais Joker permettent aux migrants de surfer gratuitement sur le web et rencontrent un grand succès. Ils sont ouverts à tous, sans distinction de statut.
- I A Moudon, le passage du Tour de France en juillet a été l'occasion d'une grande fête populaire à laquelle l'EVAM s'est associé, grâce à la mobilisation très active du Groupe Suisses-Etrangers. Les occupants des deux immeubles de migrants à la route de Lucens se sont largement impliqués dans les diverses animations proposées le long de la route du Tour.
- I Dans les foyers de Bex, de Vennes et de Ste-Croix, des expériences d'art-thérapie ont été menées. A Bex, une assistante sociale et une personne en programme d'occupation encadraient les enfants tous les mercredis après-midi. A Vennes et Ste-Croix, c'est un artiste extérieur à l'EVAM, Roland Béguin, qui a travaillé avec les adultes. Ce projet a remporté le prix Poiesis en 2010.
- I En fin d'année, l'EVAM a donné son feu vert à trois groupes d'étudiants en ethnologie de l'Université de Neuchâtel pour effectuer leur terrain dans le cadre de foyers d'hébergement: un groupe s'intéresse aux travailleurs sociaux du site de Crissier, une autre équipe planche sur le foyer pour mineurs non accompagnés à Lausanne, un troisième cercle a opéré enfin une véritable plongée au sein des résidents du foyer d'aide d'urgence de Vevey. Ce séminaire étant inscrit au programme 2009-2010, les étudiants poursuivent actuellement leur recherche, basée sur l'observation et les entretiens.



13

Toutes ces démarches sont autant de ponts lancés entre l'EVAM et la société en vue d'une meilleure compréhension du domaine de l'asile et d'une amélioration des prestations de l'établissement.

Perspectives

L'EVAM va poursuivre en 2010 son travail en profondeur en vue d'une modernisation. Un schéma directeur informatique est sur le point d'être finalisé; le projet de description des processus est à bout touchant; des groupes de travail impliqués dans la réalisation du plan stratégique sont à l'œuvre dans plusieurs projets destinés à améliorer l'accueil et l'intégration des migrants ou encore la satisfaction des collaborateurs. Sur les divers sites de l'EVAM, l'environnement change, comme au foyer de Crissier, où les locaux du personnel, lieux de rencontre avec les migrants, sont entièrement remodelés. A Nyon, l'implantation d'une nouvelle structure d'hébergement permettra d'ici quelques mois de fermer l'abri PC.

Restent de nombreux objectifs à réaliser en 2010: trouver un autre terrain ou un nouveau bâtiment sur la Côte afin de pouvoir y placer à terme une cinquantaine de migrants, proposer de nouvelles normes d'assistance plus incitatives en matière de prise d'emploi, favoriser l'accès à un bail privé pour certains migrants, sont autant d'exemples des défis qui attendent l'EVAM au cours des prochains mois. La direction de l'établissement les envisage avec enthousiasme et confiance, sachant pouvoir compter sur un personnel qualifié et des partenaires solides. L'EVAM poursuivra ainsi son travail au plus près de ses valeurs d'ouverture et de responsabilité, afin de remplir au mieux ses exigeantes missions.

Compte d'exploitation au 31 décembre en francs suisses

Produits	Exercice 2009	Exercice 2008
Financement cantonal	71'305'909.44	64'657'700.15
Produits d'hébergement	5'690'536.55	6'311'830.00
Produits frais médicaux	860'484.50	1'166'735.50
Autres produits - facturations diverses	589'048.70	308'907.00
Revenus des requérants	3'657'299.95	3'625'958.60
Produits divers	34'767.79	280'919.22
Déficit (+) / Bénéfice (-) brut d'exploitation	-4'057'632.72	-3'542'405.11
Total	78'080'414.21	72'809'645.36
Charges		
Charges d'assistance	17'872'368.32	16'312'849.24
Loyers et charges d'appartements, centres et locaux	22'858'920.78	22'364'012.47
Frais de rénovation	2'422'540.80	334'976.10
Electricité des appartements, centres et locaux	1'739'362.46	1'550'716.33
Frais médicaux	2'158'698.45	2'580'122.00
Charges du personnel	23'322'288.91	21'308'645.63
Frais de surveillance	3'998'299.40	3'358'173.28
Frais d'exploitation des programmes d'occupation	1'034'348.95	733'064.78
Frais des véhicules	259'456.77	227'114.77
Assurances et taxes	261'140.70	265'376.75
Développements et exploitation de l'informatique	1'896'697.59	1'951'179.65
Honoraires de tiers	194'357.25	216'362.55
Frais de télécommunication	108'193.40	104'219.00
Frais d'administration divers	274'868.22	345'249.18
Pertes sur débiteurs	435'255.65	448'453.90
Intérêts et frais bancaires	344'001.75	346'238.84
Amortissement des immobilisations	280'544.46	204'241.94
Attribution fonds rénovation immeubles	842'560.15	760'612.10
Dissolution fonds rénovation immeubles	-2'422'540.80	-334'976.10
Attribution / Dissolution Ducroire	200'000.00	-200'000.00
Attribution générale aux provisions et réserves	0.00	0.00
Dissolution provision TVA 2002-2007	0.00	-66'987.05
Ajustement fonds de régulation loyers Chablais 49	-949.00	0.00
Total	78'080'414.21	72'809'645.36

14

Profit et pertes au 31 décembre en francs suisses

Exercice 2009		
Résultat d'exploitation	-4'057'632.72	
Ajustement de valeur des immeubles		2'458'472.00
Charges extraordinaires	0.00	
Charges exercices antérieurs	530'520.47	
Produits extraordinaires		90'453.20
Produits exercices antérieurs		133'081.30
Dissolutions des provisions et réserves		510'000.00
Attributions aux provisions et réserves	4'622'116.65	
Résultat de l'exercice	1'095'004.40	3'192'006.50
Excédent de recettes de l'exercice		-2'097'002.10
Total	1'095'004.40	1'095'004.40
Exercice 2008		
Résultat d'exploitation	-3'542'405.11	
Ajustement de valeur des immeubles		25'728.00
Charges extraordinaires	450'000.00	
Charges exercices antérieurs	35'119.30	
Produits extraordinaires		11'701.60
Produits exercices antérieurs		42'333.85
Dissolutions des provisions et réserves		546'887.95
Attributions aux provisions et réserves	974'500.00	
Résultat de l'exercice	-2'082'785.81	626'651.40
Excédent de recettes de l'exercice		-2'709'437.21
Total	-2'082'785.81	-2'082'785.81

15

Bilan au 31 décembre en francs suisses

Actif	Exercice 2009	Exercice 2008
Liquidités	3'823'916.93	9'868'857.25
Caisses	27'445.55	53'665.45
Comptes de chèques postaux	81'956.53	34'604.90
Banques	3'714'514.85	9'780'586.90
Transitoires	18'789'108.91	16'617'832.84
Assistance versée d'avance	974'676.25	891'231.90
Actifs transitoires divers	358'946.67	214'317.56
Actifs transitoires Etat de Vaud	17'455'485.99	15'512'283.38
Actifs réalisables à moyen terme	328'454.53	777'680.35
Débiteurs	2'917'234.93	
Débiteurs RA (assistance indue)	421'284.55	
Débiteurs divers	189'935.05	
Dueroire	-3'200'000.00	328'454.53
		777'680.35
Immobilisations	25'888'754.66	23'018'526.42
Mobilier de bureau	1'278'562.10	
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	-1'095'125.54	183'436.56
Matériel et outillage	160'734.95	
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	-153'482.18	7'252.77
Véhicules	739'692.95	
Fonds d'amortissement des véhicules	-292'732.19	446'960.76
Matériel informatique	1'625'289.12	
Fonds d'amortissement du matériel informatique	-1'579'590.97	45'698.15
Infrastructures	169'010.70	
Fonds d'amortissement infrastructures	-67'604.28	101'406.42
		135'208.56
Immeubles		25'104'000.00
		22'645'528.00
Total de l'actif	48'830'235.03	50'282'896.86

16

Bilan au 31 décembre en francs suisses

Passif	Exercice 2009	Exercice 2008
Fonds étrangers – Dettes à court terme	18'663'326.99	20'850'596.26
Compte-courant Etat de Vaud	14'789'538.09	16'860'289.14
Créanciers - Assistance indue	421'284.55	537'642.00
Créanciers - Divers	3'057'358.16	3'055'246.40
Créanciers - Employeurs & caisse de compensation	395'146.19	397'418.72
Transitoires	524'689.14	1'602'022.24
Passifs transitoires divers	334'795.79	1'182'332.84
Passifs transitoires service du personnel	189'893.35	419'689.40
Fonds étrangers – Dettes à long terme	12'519'759.80	13'135'420.85
Emprunt hypothécaire et autres	4'777'647.80	4'958'702.60
Créance postposée de l'Etat de Vaud	7'742'112.00	7'742'112.00
Retenues de garantie	0.00	434'606.25
Provisions	11'792'572.00	8'766'601.00
Fonds de rénovation des immeubles	10'287'642.00	7'345'222.00
Divers risques	1'504'930.00	1'421'379.00
Fonds propres	5'329'887.10	5'928'256.51
Fonds d'égalisation	3'232'885.00	3'218'819.30
Excédent de recettes (+) / charges (-)	2'097'002.10	2'709'437.21
Total du passif	48'830'235.03	50'282'896.86

17

Exercice 2009	Emplois	Sources
Revenus		82'361'581.43
Financement cantonal		71'305'909.44
Produits d'hébergement		5'690'536.55
Produits frais médicaux		860'484.50
Autres produits - facturations diverses		589'048.70
Revenus des requérants		3'657'299.95
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		258'302.29
Charges	79'957'079.87	
Assistance financière	17'872'368.32	
Assistance d'hébergement	27'020'824.04	
Frais médicaux	2'158'698.45	
Charges salariales	27'560'588.31	
Autres frais généraux	4'814'080.28	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	530'520.47	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		2'404'501.56
Variation des comptes de bilan (fonds de roulement)	7'391'249.95	249'769.82
Diminution des réalisables à court et moyen terme		249'225.82
Augmentation des actifs transitoires	2'171'276.07	
Diminution des dettes à court terme	4'882'640.78	
Augmentation du fonds de rénovation immeubles		544.00
Diminution des passifs transitoires	337'333.10	
Flux de trésorerie prov. des fonds de roulement	-7'141'480.13	
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)	-4'736'978.57	
Investissements	692'300.70	0.00
Augmentation des investissements sur informatique	52'903.25	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	69'817.35	
Augmentation des investissements sur matériel et outillage	10'879.15	
Augmentation des investissements sur véhicules	558'700.95	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		-692'300.70
Variation des dettes à long terme	615'661.05	0.00
Diminution des emprunts hypothécaires et autres	181'054.80	
Diminution des retenues de garantie	434'606.25	
Diminution de la créance postposée	0.00	
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		-615'661.05
Variation nette des disponibilités	-6'044'940.32	
Disponibilité au début de l'exercice	9'868'857.25	
Disponibilité à la fin de l'exercice	3'823'916.93	
Diminution nette	-6'044'940.32	

	Exercice 2009	Exercice 2008
1 Présentation des comptes		
Les principes de présentation des comptes de bilan n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice 2008 et sont conformes au règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'Etat du 19 décembre 2007.		
2 Cautionnements		
2.1 Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à trois mois de loyers nets	3'454'138.95	2'844'484.65
3 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'Etablissement		
3.1 Les immeubles de l'Etablissement sont grevés de prêts hypothécaires ou ODM pour les montants d'engagements initiaux suivants :	5'788'440.60	5'788'440.60
3.2 Banque cantonale vaudoise, Emprunts de Fr. 1'905'448.70 au 31.12.2009 (Fr. 1'958'851.50 au 31.12.2008) 2 cédules hypothécaires d'un montant de Fr. 2'925'000.00		
3.3 Valeur au bilan des immeubles totalement ou partiellement gagés	4'305'000.00	3'875'600.00
3.4 Etat de Vaud (Emprunt ODM / Chablais 49) de Fr. 2'872'199.10 au 31.12.2009 (Fr. 2'999'851.10 au 31.12.2008). Aucune cédule hypothécaire n'est mise en gage pour ce prêt. 1 cédule libre de gage de Fr. 1'500'000.00		
3.5 Valeur au bilan de l'immeuble au bénéfice de l'emprunt ODM	1'913'000.00	1'887'840.00
3.6 95 cédules libres de gage : Fr. 24'962'400.00		
3.7 Valeur au bilan des immeubles totalement libres de gage	18'886'000.00	16'882'088.00
4 Valeur d'assurance incendie		
4.1 Immeubles de l'Etablissement (indice 117 en 2009, indice 113 en 2008)	53'284'817.00	50'699'288.00
4.2 Mobilier et matériel de l'Etablissement	4'612'100.00	4'612'100.00
4.3 Mobilier et effets personnels des requérants	14'920'900.00	14'920'900.00
5 Immeubles		
5.1 Ajustement de valeurs des immeubles		
Le principe d'évaluation a évolué en 2009. Les états locatifs théoriques ont été ajustés selon les moyennes des loyers nets payés par l'EVAM pour les baux loués. L'analyse s'est portée sur les baux en vigueur au mois de décembre 2009, par type de structure. Les appartements où des locataires tiers (hors asile) logent ont été maintenus au prix du loyer net facturé :		
Les évaluations ont été effectuées sur la base des nouvelles valeurs de rendement au 31 décembre 2009	2'458'472.00	25'728.00

	Exercice 2009	Exercice 2008
6 Autres indications		
6.1 Détail de la rubrique «Débiteurs»		
Créances découlant de décomptes et facturation aux RA	1'851'283.58	1'857'751.84
Créances découlant d'assistance indue	421'284.55	537'642.00
Créances dues pour des prestations délivrées par notre Etablissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	896'034.10	1'091'077.20
Autres débiteurs	169'917.25	146'675.65
Total des débiteurs liés aux RA	3'338'519.48	3'633'146.69
./.. Ducreire	-3'200'000.00	-3'000'000.00
Total des créances RA au 31.12.2009	138'519.48	633'146.69
Caisse de Pensions EVAM	9'615.40	0.00
PPE Bugnon 42 et PPE Baye 5	58'561.00	58'017.00
Impôt anticipé à récupérer	62'656.47	57'854.37
Caisse de compensation	0.00	0.00
Diverses créances	59'102.18	28'662.29
Total selon bilan	328'454.53	777'680.35

La valeur nette des débiteurs au 31 décembre 2008 prend en considération, au moyen du Ducreire, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature des créances, de la qualité des débiteurs, ainsi que du délai de récupération des créances, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme.

6.2 Passifs transitoires divers

Passifs transitoires divers	-334'795.79	-1'182'332.84
-----------------------------	--------------------	----------------------

Les passifs transitoires contenaient une provision de Fr. 500'000.- pour facture corrective 2005 (décomptes d'assistance). La finalisation des travaux inhérents à cette problématique ayant été effectuée dans le courant de l'exercice, cette provision a été dissoute dans les comptes 2009.

6.3 Détail de la rubrique «provisions pour divers risques»

Remise en état des centres d'hébergement	1'348'500.00	1'254'000.00
Litige Dragan STANIC (CSS / SUPRA / Etat de Vaud)	150'000.00	150'000.00
Provision – Fds de régulation loyers (Chablais 49 – Lsne)	6'430.00	7'379.00
Risque sur avances non récupérables	0.00	10'000.00
Total selon bilan	1'504'930.00	1'421'379.00

	Exercice 2009	Exercice 2008
6.4 Détail des rubriques «Etat de Vaud»		
Solde compte-courant DINT en faveur Etat de Vaud	-14'789'538.09	-11'860'289.14
Avance de trésorerie janvier 2009 reçue en décembre 2008	0.00	-5'000'000.00
Actifs transitoires Etat de Vaud	17'455'485.99	15'512'283.38
Solde net en faveur Etat de Vaud	2'665'947.90	-1'348'005.76
Créance postposée de l'Etat de Vaud *	-7'742'112.00	-7'742'112.00
Total en faveur Etat de Vaud	-5'076'164.10	-9'090'117.76

* L'EVAM s'efforce de dégager les liquidités nécessaires au remboursement progressif de cette créance par la réalisation de biens immobiliers qu'elle détient et qui ne sont plus indispensables à l'accomplissement de sa mission. En cas de vente d'immeubles, l'équivalent de la valeur comptable nette au bilan de l'EVAM est versé à l'Etat de Vaud en remboursement de la dette. Pour 2009, aucune vente d'immeuble n'a eu lieu.

7 Engagements hors bilan

Leasing copieurs multifonctions à payer	6'853.05	53'085.40
---	-----------------	------------------

8 Attribution de l'excédent de recettes

Excédent de recettes avant attribution au fonds d'égalisation	2'097'002.10	2'709'437.21
./.. Attribution au fonds d'égalisation	-332'410.00	-14'065.70
Excédent de recettes après attribution au fonds d'égalisation (montant à restituer au Canton conformément à l'art 62 al. 3 de la LARA)	1'764'592.10	2'695'371.51

9 Fonds d'égalisation

Solde avant attribution	3'232'885.00	3'168'819.30
Transfert du capital FAREAS au Fonds d'égalisation EVAM	0.00	50'000.00
Résultat de l'exercice (excédent de produits/charges)	332'410.00	14'065.70
Total	3'565'295.00	3'232'885.00

Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon art. 62 al. 3 de la LARA
(2008 = 5% de CHF 64'657'700.15)
(2009 = 5% de CHF 71'305'909.44)

	3'565'295.00	3'232'885.00
--	---------------------	---------------------



PricewaterhouseCoopers SA
avenue C.-F.-Ramuz 45
Case postale
1001 Lausanne
Téléphone +41 58 792 81 00
Fax +41 58 792 81 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants
Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, l'annexe et le tableau des flux de fonds pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009.

Responsabilité du Conseil de direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au Règlement d'organisation de l'EVAM, incombe au Conseil de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

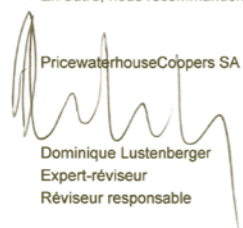
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2009 sont conformes à la loi suisse et au Règlement d'organisation de l'EVAM.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de direction.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


PricewaterhouseCoopers SA
Dominique Lustenberger
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Didier Bindy
Expert-réviseur

Lausanne, le 11 mai 2010

Annexes: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe et tableau des flux de fonds)

Les illustrations de ce rapport ont été réalisées par des élèves migrants du Centre de formation de l'EVAM au cours d'ateliers d'expression artistique menés par Patricia Uriel Sperje. Il s'agit de collages à partir d'affiches nationalistes suisses dont le sens a été détourné, permettant d'énoncer un autre message, ironique et décalé, sur la position des requérants d'asile en Suisse. Ces travaux ont été exposés dans le cadre de la Journée des réfugiés en juin 2009 à la Maison du Peuple de Renens.

© 2010 – EVAM, Lausanne
Reproduction autorisée
avec indication de la source

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce rapport, s'adresser directement à la direction de l'EVAM

Réalisation
Emmanuelle Marendaz Colle
Photos
Patricia Uriel Sperje
Graphisme
Helen Tilbury

Tirage: 1000 exemplaires
Impression: Graph Style SA / Lausanne

Adresses utiles

Siège administratif et centre de prestations

Av. de Sévelin 40
1004 Lausanne
Tél. 021 557 06 00
Fax 021 557 06 09
info@evam.ch
www.evam.ch

Centre de formation

Av. d'Epenex 8
1024 Ecublens
Tél. 021 637 23 50
Fax 021 671 58 60

Cellule d'orientation et Groupe «Emploi»

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 43
Fax 021 557 05 53

Foyers d'hébergement spécialisés

Accueil et socialisation

Rue de l'Industrie 11
CP 102
1450 Sainte-Croix
Tél. 024 455 24 00
Fax 024 455 24 01

Ch. Charmeur 8-12
CP 197
1033 Crissier
Tél. 021 635 77 51
Fax 021 635 21 40

Mineurs non accompagnés

Av. du Chablais 49
1007 Lausanne
Tél. 021 625 46 85
Fax 021 625 46 87

Aide d'urgence

Contactez le siège administratif
de Sévelin

Antennes administratives

Secteur Lausanne

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 00
Fax 021 557 05 01

Secteur Nord et Ouest

Rue Haldimand 11
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 21 51
Fax 024 426 21 54

Secteur Est

Rue du Collège 26
1815 Clarens
Tél. 021 557 88 80
Fax 021 557 88 81